

#### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 9 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, après convocation légale en date du 3 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoints, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, M. EYMAS, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. BROSSARD à M. BALDES, Mme HIMPENS à Mme GIROTTI, M. ELIAS à M. DURANT, Mme BAYLE à Mme MERCHADOU, M. RENAUD à Mme SENTIER

#### Etait absent:

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DURANT est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 21 Conseillers votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

16 - Convention de cofinancement pour le poste de Chef de Projet Petites villes de Demain -Autorisation du Maire à signer

## Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

La ville de Blaye s'est engagée dans une politique de revitalisation de son territoire. A ce titre, elle a été retenue pour faire partie du programme Petites Villes de Demain (PVD).

Une convention a été signée le 16 avril 2021 pour acter l'engagement de la Communauté de Communes de Blaye, de la Commune de Blaye et de l'Etat dans ce dispositif.

Ce programme vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires.

A cette fin, il permet notamment de bénéficier d'aides afin de revitaliser les centres-villes, et notamment une aide pour le recrutement d'un Chef de projet Petites Villes de Demain, financé à hauteur de 75% par l'État, la Banque des territoires et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Un Chef de Projet PVD a été recruté par la Communauté de Communes de Blaye. Ce chef de projet intervenant de manière égalitaire sur le territoire de Blaye ainsi que sur l'ensemble des autres communes de la CCB, il est nécessaire d'établir une convention afin de définir, entre autres, les modalités de cofinancement (reste à charges) de ce poste.

Le reste à charge annuel de ce poste est de 13 884 euros. Cette somme se répartie, pour la première année, comme suit :

- Pour la Communauté de Communes de Blaye, 50% du reste à charge, soit : 6 942 euros
- Pour la Commune de Blaye, 50% du reste à charge, soit : 6 942 euros

La convention est conclue du 31 août 2021 au 30 août 2024.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal M14 : Chapitre 012, article 62876.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents afférents.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 28 octobre 2021 et a émis un avis favorable.

# Fait et adopte à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 16/11/21 Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-20211109-66215A-DE-1-1

Pour le Maire empêché, Madame Béatrice SARRAUTE